

Informations pour vous aider à remplir le formulaire du ministère de la Culture

Section 1 - Identification du propriétaire

(à remplir)

Section 2 - Identification du mandataire

(si vous ne faites pas faire la demande par quelqu'un d'autre, vous n'écrivez rien).

Section 3 - Informations sur le bien

(exemple : ce peut être votre "Résidence" ou votre "cabanon" ou un "arbre". Il faut simplement identifier brièvement ce dont il est question et préciser l'adresse. Circonscription foncière : Québec).

Section 4 - Actes ou travaux projetés

(Nous avons déjà coché la case "Immeuble situé dans un site patrimonial classé ou déclaré". En effet, puisque l'ensemble de l'Île d'Orléans est un site d'arrondissement historique, votre propriété en fait partie, même si elle n'est pas répertoriée dans les maisons classées patrimoniales. On n'écrit donc rien dans les sections 4.1 et 4.2 puisqu'on se rend directement à la section 4.3.)

Section 4.3 - Nature des travaux ou actes projetés

Il faut choisir la case selon ce qui vous semble le plus approprié. Si malgré tout vous n'êtes pas certain d'où inscrire l'information, nous vous suggérons d'utiliser la case 4.3.2 qui est très large.

Même si vos travaux ne changeront rien visuellement parce que vous refaites les choses identiquement, vous devez faire une demande au ministère et cela est considéré comme une modification puisque ce sera refait.

Section 5 - Déclaration

Il ne vous reste plus qu'à signer et à leur transmettre votre demande. N'oubliez pas de joindre les documents demandés (voir p.5 et 6 du document, selon le type de travaux).

Les coordonnées du ministère :

Direction de la Capitale-Nationale
225, Grande-Allée Est, RC, bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2346 **Télécopieur** : 418-380-2347

Courriel : autorisationtravauxdcn@mcc.gouv.qc.ca